



Retrait de permis pour abus d'alcool

Par **nanou**, le **29/08/2010** à **08:50**

Bonjour,
apres une grosse dispute avec mon mari du a une rupture,j'ai pris le volant en aillant bue de l'alcool pour aller voir mon neveu et dans l'intention de mettre fin a mes jours donc j'ai eu un retrait de 6 mois et je suis convoque en maison de justice devant le delegue du procureur de la republique en d'une proposition de composition penale,je suis invalide a 80% et je vis seule avec mes trois enfants et je voulais ajoute que je n'ai pas eu d'accident meme si cela n'excuse rien.Qu'est ce que je risque?merci

Par **Tisuisse**, le **29/08/2010** à **09:31**

Bonjour,

Les réponses à votre question sont sur le post-it "conduite sous alcool".

Sachez que la comparution en composition pénale, donne toujours des sanctions moins lourdes que si vous aviez à comparaître devant un juge.

Par **nanou**, le **29/08/2010** à **09:52**

merci,mais au pire a quoi je dois m'attendre?merci

Par **Tisuisse**, le **29/08/2010** à **22:29**

Le pire est indiqué sur ce post-it. Cependant, le pire n'étant jamais prononcé, il serait préférable de vous rendre à l'une des "séances muscadet" de votre tribunal (audiences de comparution des conducteurs ayant commis des délits routiers dont celui de la conduite sous alcool). Le greffe du tribunal vous en indiquera les jours, heures et lieux. Ainsi, vous pourrez vous faire une idée plus précises des us et coutumes du tribunal, de ce qu'il faut dire ou faire et, surtout, de ce qu'il ne faut ni dire ni faire.